

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Votants : 25
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 1

Del_2023_05

Date de convocation :

Le 27 janvier 2023

Date d'affichage :

Le 27 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 2 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

CONVOQUÉS : Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROUSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

M. Anthony BROUARD donne pouvoir à M. Thierry GENETAY,
M. Nicolas RAMON donne pouvoir à M. Laurent JANSONNIE,
Mme Julia ZIMMERLICH donne pouvoir à M. Christophe COLINET,
Mme Sandrine LACOSTE donne pouvoir à Mme Isabelle PASSICOS,
Mme Cécile PEREZ donne pouvoir à Mme Sandrine ALABEURTHE,
M. Bernard LACAZE donne pouvoir à M. Michel BONNAT,

Excusé(e)(s) :

M. Philippe CASENAVE

Absent(e)(s) : -

M. Franck MONTEIL

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent JANSONNIE

Délibération 2023-05

Objet : FINANCES - Demande de Subventions Archives - Département

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération relative aux délégations accordées au Maire par le conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable de la commission « Infrastructures-Bâtiments et Sécurité » du 26 janvier 2023,

Sur présentation de Monsieur Laurent Janssonie et de Monsieur Rémy Pointet, il est rappelé que le Maire peut signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions jusqu'à 100 000 € comme énoncé dans la délibération visée en objet.

Néanmoins, il faut que les sommes soient prévues au budget. Le budget 2023 n'étant pas encore délibéré, il convient de porter cette délibération à l'attention de l'assemblée.

Plan de financement et demande de subvention liée à approuver :

Débits		Crédits	
Travaux - montant estimé BET	9 825,20 €		
		Conseil Départemental Gironde	20% 1 965,04 €
		Autofinancement	80% 7 860,16 €
Total	9 825,20 €	Total	9 825,20 €
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> Mise aux normes et sécurisation des équipements publics. </div>			

Après présentation, il convient au conseil municipal de délibérer sur la demande exposée via le plan de financement présenté en supra et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés se prononce favorablement pour :

- 1. Le plan de financement présenté**
- 2. Autorise le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent**

Détail du vote :

- « Pour »
- « Contre »
- Abstentions
- Unanimité des présents

Le Secrétaire de Séance
Laurent JANSONNIE



Le Maire de Carignan de Bordeaux,
Thierry GENETAY

